

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

30 AVRIL 2018

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA DÉMYSTIFICATION ET À L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET DES LIEUX CULTURELS(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES
PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE
L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN.

—

(1) Voir Doc. n°611 (2017-2018) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé des développements par Mme Vienne, co auteure	3
2	Discussion	4
3	Votes	6

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné, au cours de sa réunion du 30 avril 2018⁽²⁾, la proposition de résolution relative à la démystification et à l'accessibilité des études supérieures et des lieux culturels (doc. 611 (2017-2018) n° 1).

1 Exposé des développements par Mme Vienne, co auteure

Mme Vienne précise que cette proposition de résolution fait suite au (3)rapport parlementaire sur la pauvreté. Lorsque l'on aborde la pauvreté, on y pense habituellement en terme économique. On a pris l'habitude de fixer un seuil en dessous duquel un ménage ou un individu est jugé comme vivant dans la pauvreté. Si cette approche monétaire permet de mesurer facilement la proportion de personnes vivant dans un état précaire, par contre, cet indicateur ne dit rien sur les conditions de vie de ces personnes.

Dans le rapport présenté il y a deux ans, Mme Vienne explique que l'indicateur de « déprivation matérielle » avait été préféré parce qu'il se fonde sur les conditions de vie spécifiques des personnes. D'après cette mesure, est considéré en « état de déprivation » les enfants ne disposant pas d'au moins 3 « items » parmi lesquels on compte par exemple le fait de manger des fruits et légumes une fois par jour, de partir en vacances une fois par an, d'avoir un accès à internet, Cet indicateur permet donc de mesurer l'impact de la pauvreté sur les jeunes.

Ainsi, le rapport mettait notamment en lumière les nombreux freins psychiques, sociaux et culturels agissant sur l'individu, sur les familles en ce qui concerne l'accès aux études supérieures et aux lieux culturels. Elle note que ces freins constituent autant d'entraves qui nourrissent une autocensure enfermante, destructrice, porteuse de désespoir et reproductrice d'inégalités.

En dépit des politiques volontaristes pour le-

ver les freins financiers, la fréquentation des lieux culturels et de l'enseignement supérieur sont marqués par une forme plus ou moins consciente d'interdit prenant parfois la forme d'un discours d'auto-exclusion, exprimé ou réprimé. Cette autocensure est à la fois consécutive et constitutive d'un statu quo social dans lequel bien des citoyens et leur famille sont enfermés.

Parce que toute personne qui le souhaite devrait pouvoir jouir pleinement des services offerts à la collectivité (fréquenter les lieux de culture, s'engager dans des études supérieures) qui correspondent à ses attentes et aspirations, les pouvoirs publics doivent contribuer à donner à l'individu la confiance nécessaire pour se projeter dans ce futur à construire et dont il est un bâtisseur incontournable.

Plusieurs expériences ont pu mettre en évidence l'impact positif sur les enfants, dès la crèche ou l'école maternelle, d'une exposition à l'enseignement supérieur au travers de visites, de jeux, de contacts proches avec les étudiants et les enseignants, mais également avec des « témoins » de la société civile qui partagent les réalités de leur métier. Pour les auteurs, il convient de multiplier ces expériences afin de briser l'autocensure enfermante chez tous les élèves, quels que soient leur statut socioéconomique, leur origine, leur milieu social, considérant que l'école est une instance de choix pour mener un travail sur les représentations.

Travailler à l'accessibilité des services publics gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dont l'accueil de la petite enfance, l'enseignement supérieur et les lieux culturels, constitue indéniablement un levier essentiel pour lutter contre les discriminations basées notamment sur l'origine ou le milieu social.

Afin d'accroître l'accessibilité des études supérieures et des lieux culturels, cette proposition de résolution demande au Gouvernement :

- de mettre en œuvre des outils permettant aux équipes pédagogiques de faire vivre à leurs élèves de l'enseignement fondamental et secondaire des expériences mettant en jeu le travail sur les représentations liées à la culture, à l'enseignement supérieur et aux métiers ;

⁽²⁾ Ont participé aux travaux de la commission :

M. Collignon, M. Luperto, M. Martin, M. Onkelinx, Mme Vienne (en remplacement de M. Dermagne), Mme Targnion, Mme Bertieaux (en remplacement de Mme Potigny), M. Brotchi (Président), M. Destexhe, M. Van Goidsenhoven, M. Fassi-Fihri, M. Prévot

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Moureaux, M. du Bus de Warnaffe, membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Van Bladel, attachée de presse de M. Demotte

M. Solimando, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Caillet, collaborateur du groupe cdH

⁽³⁾ Rapport sur la pauvreté infantile et juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 244 (2015-2016)).

Comme par exemple : le travail Culture/école, favoriser l'accès à l'opéra, au théâtre, journées portes ouvertes en Universités et Hautes Ecoles, journées découvertes en entreprises ou dans les institutions culturelles,...

- de renforcer les compétences des nouveaux enseignants en matière d'orientation dans le cadre de la réforme de la formation initiale ;
- d'accorder une attention particulière au secteur de l'éducation permanente dont le rôle sociétal est fondamental pour lutter contre le déterministe social ;
- d'encourager la mise en place d'un travail de médiation avec les familles dans les permanences ONE afin de les encourager à fréquenter un milieu d'accueil ;
- de mener une étude sociologique sur les représentations erronées des publics qui ne fréquentent pas ou peu les milieux d'accueil, les établissements d'enseignement supérieur, les lieux culturels, afin d'apporter des réponses adaptées pour lever les freins culturels, sociaux, psychiques ;
- de faciliter l'accès à la culture de certains publics par l'élargissement des missions de médiation des Point-cultures sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de faire le point au Parlement régulièrement sur l'état d'avancement de ces dossiers,
- d'assurer le suivi de la présente résolution.

2 Discussion

M. Fassi-Fihri rappelle qu'il s'agit d'un phénomène réel. Il pointe que ces freins peuvent tant se situer dans la tête des individus que dans celle des gestionnaires des lieux.

Cette proposition de résolution ne doit pas nier le fait que le gouvernement agit et tente de mettre les moyens en vue de faire tomber ces barrières psychiques, sociales et culturelles. Il illustre son propos par quelques exemples. Ainsi dans le domaine de l'enseignement, il cite l'université des enfants et les stratégies d'orientation inscrites dans le décret Missions. Dans le domaine culturel, il pointe le développement de la médiation culturelle. Pour conclure ce point, il souligne le soutien financier supplémentaire que l'éducation permanente a reçu au cours de cette législature. L'orateur imagine que l'évaluation qui est en cours permettra de proposer des recommandations dans la logique du texte examiné.

Il sait que les résultats que l'on tire de ces mesures sont difficilement quantifiables. C'est pour-

quoi, il souligne l'importance de maintenir l'attention des autorités et du gouvernement sur ces questions. Ce texte y contribue et ce, de manière transversale.

M. Fassi-Fihri exhorte le gouvernement à poursuivre ses efforts et de maintenir le niveau d'attention maximum sur les questions d'accès de tous et toutes à l'ensemble des services. Il s'agit aussi d'une occasion de rappeler le nécessaire soutien au secteur associatif sans lequel il pense que nos sociétés seraient encore plus inégalitaires que ce qu'elles sont aujourd'hui.

Mme Bertieaux explique que la vraie mystification est d'avoir écrit cette résolution et de faire croire qu'on y croit. Elle y repère ainsi beaucoup de démagogie.

Elle considère qu'il y a d'autres leviers plus efficaces pour améliorer l'accessibilité qu'elle soit sociale, psychique et culturelle. A cet égard, elle rappelle l'annonce du plan pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles qui pourrait, s'il voyait le jour, par certaines mesures non économiques rencontrer ces préoccupations. Elle regrette vraiment que les mesures annoncées ne soient pas encore arrivées.

Mme Bertieaux relève que la majorité qui gouverne depuis un certain nombre d'années, et même pour certains, depuis plus de vingt ans, a les capacités pour remédier aux inégalités, comme celle pointée par l'OCDE dans notre système d'enseignement.

Par ailleurs, elle juge que le vocabulaire employé dans les développements cache les gouffres de l'action politique.

Ensuite, elle pointe dans les considérants que le tronc commun comportant une dimension polytechnique est de nature à compenser les différences de ressources culturelles entre élèves. A cet égard, elle critique, comme elle les qualifie, « les délires » de la grille du tronc commun que la ministre Schyns présente : moins de français, moins de mathématiques, moins d'histoire, quasi disparition de la géographie, ... Elle ne croit pas que le tronc dans sa dimension polytechnique va remédier aux inégalités entre les élèves.

Dans le dispositif, elle repère que les auteurs parlent de mise en œuvre des outils permettant aux équipes pédagogiques de faire vivre à leurs élèves de l'enseignement fondamental et secondaire des expériences mettant en jeu le travail sur les représentations liées à la culture, à l'enseignement supérieur et aux métiers et rappelle à ce propos que normalement, cela se fait déjà en vertu du décret Missions et que cela devrait se faire dans la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, si on ne s'égare pas dans des grilles horaires qui vont réduire les ambitions des référentiels.

Elle dénonce aussi dans le dispositif la volonté de renforcer les compétences des nouveaux enseignants en matière d'orientation dans le cadre de la réforme de la formation initiale alors que la réforme sur ce point se fait attendre depuis bien trop longtemps.

Pour conclure, Mme Bertieaux juge ce texte complètement surréaliste.

M. Destexhe rejoint Mme Bertieaux sur l'ensemble de ses critiques. Il insiste à nouveau sur le vocabulaire grandiloquent utilisé dans les développements et cite notamment l'expression : « des actes qui nécessitent, au-delà de l'imaginaire, une certaine audace, une confiance, une autorisation à penser son monde et sa place dans celui-ci. ». A ce propos, il ne pense pas qu'inscrire un enfant dans une crèche nécessite de l'imaginaire, cela demande, à tout le moins, une bonne organisation et gestion du temps.

Ensuite, il pointe les mots « jouir pleinement des services offerts à la collectivité (fréquenter les lieux de culture, s'engager dans des études supérieures) » et tient à préciser que pour avoir accès à l'enseignement supérieur, il faut en avoir les capacités. A l'occasion, il rappelle que notre pays offre un accès très peu sélectif et peu onéreux à l'enseignement supérieur, contrairement à d'autres pays voisins, comme la France.

Au fond, il constate que le texte ne considère les individus que comme des individus sociaux et regrette que rien ne figure sur la responsabilisation, l'autonomie et la prise en charge individuelle.

Il aimerait rappeler que pour son groupe, le rôle de l'école n'est pas d'être égalitaire, mais bien de pousser chaque enfant au maximum de ses possibilités, ce qui entraînera, *in fine*, un aspect inégalitaire puisque certains pourront aller beaucoup plus loin que d'autres.

En outre, comme l'ont pointé certains chercheurs de l'UCL, la notion de bonnes et mauvaises écoles n'est pas liée statiquement aux milieux socioéconomiques des élèves qui en faisaient partie. Selon lui, il n'est pas correct de faire croire qu'il y a un déterminisme social en fonction du milieu socioéconomique de départ.

Il demande des explications sur le tronc commun comportant une dimension polytechnique. Ensuite, il suggère que plutôt de mener une étude sociologique sur les représentations erronées des publics qui ne fréquentent pas ou peu les milieux d'accueil, les établissements d'enseignement supérieur ou les lieux culturels, de réaliser une étude sur le nombre d'écoles qui n'enseignent plus la Shoah ou sur le nombre d'écoles dans lesquelles les jeunes fille ne suivent plus les cours d'éducation physique.

M. Destexhe conclut qu'il s'agit d'une résolution vague et faible pour donner bonne conscience

aux partis membres d'un gouvernement qui n'a jamais réussi à mettre en place un vrai plan contre la pauvreté.

Mme Vienne voit la pauvreté un peu comme le cancer de notre société. La pauvreté évolue et une part des citoyens subissent des situations de déprivation.

Dès les années 70, des études menées sur l'enseignement, notamment par les sociologues Christian Baudelot et Roger Establet ont montré que l'école était un outil de reproduction sociale, ce qu'on ne peut que regretter. Ainsi sur les questions de représentations des métiers, elle explique que les enfants issus de milieux plus populaires auront tendance à préférer un métier qu'ils connaissent ainsi pour les filles : coiffeuse, fleuriste, institutrice et pour les garçons : policiers, pompiers, instituteurs. Lorsque les enfants appartiennent à un milieu plus bourgeois, les enfants mettent le métier des parents : avocat, ingénieur, architecte, etc... Elle conclut que lutter contre des représentations est donc très complexe.

Par cette résolution elle souhaite ouvrir un débat et entamer un dialogue et dès lors, regrette les mots méprisants de ses collègues de l'opposition.

Il est important que la formation des enseignants intègre une sensibilisation aux approches plus sociologiques et de rappeler au gouvernement que la pauvreté existe et qu'elle est liée aux difficultés et à l'effort considérable que les enfants issus de milieux très populaires doivent réaliser pour arriver à la compréhension du niveau de vocabulaire de l'école. L'école doit tirer les enfants par le haut et leur donner les outils, y compris culturels pour parvenir à se libérer de leur milieu et à atteindre le maximum de leur potentiel.

En permettant d'ouvrir un espace de dialogue sur un sujet essentiel et important, cette résolution permettra au gouvernement de s'en saisir pour apporter des améliorations. Elle pense que l'on peut faire différemment avec les mêmes moyens et une sensibilisation différente. Elle ajoute que la résolution n'a pas la prétention de vouloir traiter tous les sujets de société actuels, comme l'antisémitisme cité par **M. Destexhe**. Elle rappelle que le thème abordé est l'accessibilité aux études supérieures et aux lieux culturels : comment travailler avec des enfants qui vivent dans leur quotidien des situations de pauvreté pour les amener à atteindre le maximum de leurs potentialités et comment aider l'école à faire mieux et plus.

Elle avait espéré que tous les parlementaires s'empareraient de cette réflexion pour l'affiner et la peaufiner. Elle prend note du mépris avec lequel le texte est traité et elle le regrette.

Mme Bertieaux ne proposera pas d'amendement car le dispositif est très léger et que l'essentiel est dans les développements qui ne sont pas amendables.

Elle pense partager certaines préoccupations. Il est clair que tout le monde se fait des représentations et que certaines sont des freins à aller vers des études supérieures ou des lieux culturels. A cet égard, elle rappelle l'expérience menée par Jean Vilar en ouvrant les lieux de spectacles aux classes ouvrières. Mais il s'agissait d'une action concrète, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Elle regrette le manque de proactivité du gouvernement par rapport à des problèmes comme la dualité de notre enseignement.

Elle n'aime pas que l'on compare la pauvreté à une maladie et est consciente de sa multiplicité. Elle demande pourquoi le plan annoncé qui pourrait être transversal n'est pas encore mis en œuvre.

Mme Bertieaux dénonce une fois encore le manque d'actions de la majorité. Son groupe s'abstiendra, car ces problèmes ne peuvent pas être résolus par le simple texte d'une résolution que la majorité s'adresse à elle-même.

M. Destexhe déclare qu'il ne faut pas confondre mépris et ironie. Il considère que cette résolution inspirée des travaux de Pierre Bourdieu est dépassée. Certains chercheurs considèrent à présent qu'on ne peut pas tout ramener à une origine sociale, vision qu'il partage.

Si le texte avait demandé au gouvernement de faire un effort particulier sur l'apprentissage du français par tout sorte de moyens, à travers, l'école, des sites internet, ou encore des cahiers de vacances, une formule dont il juge qu'on ne fait pas assez la promotion, il aurait pu souscrire à un certain nombre de points. Il pense qu'il aurait fallu mettre l'accent sur des actions concrètes.

Il réaffirme que l'attention particulière doit être accordée sur l'apprentissage des savoirs de base comme le français et le calcul aux populations d'origine immigrée. A cet égard, il précise qu'à Bruxelles, le taux de pauvreté a considérablement augmenté à cause des changements démographiques et sociologiques de la population.

M. le ministre-président a un problème avec l'argumentaire de M. Destexhe car ce n'est pas Pierre Bourdieu qui porte à lui seul le débat sur l'inégalité à l'école. Il pointe l'échelle des références anglo-saxonnes, où plus d'une soixantaine d'auteurs spécialisés sont répertoriés. Il comprend M. Destexhe parce qu'il a une vision radicalement différente de la société qui est inégalitariste. A l'évidence, il y a des gens qui ont une capacité et une détermination plus forte à s'extraire de leurs conditions, mais souvent ce sont des exceptions qui confirment la règle. De manière générale, quand on a des entraves éducationnelles, des difficultés cognitives liées au milieu dans lequel on vit, ce sera plus difficile de monter les échelons. Il ne plaide pas un rapport mécaniste à cela, mais il met en garde contre la vision de droite conservatrice de M. Destexhe. Pour sa part, il a plus d'affinités pour le libéralisme ordinaire.

M. Destexhe ne partage pas la conclusion du ministre-président et souligne qu'il en va de même chez les socialistes où certains sont plus à gauche que d'autres. Il conclut le débat en déclarant que la pluralité des opinions est une richesse pour la société.

3 Votes

L'ensemble de la proposition de résolution relative à la démystification et à l'accessibilité des études supérieures et des lieux culturels (doc. 611 (2017-2018) n° 1) est adoptée par 8 voix et 4 abstentions.

A l'unanimité des membres présents, la Commission a fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,	Le Président,
G. VAN GOIDSENHOVEN	J. BROTCHE